

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_054

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DU LOGEMENT SOCIAL (SMOLS)

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DU LOGEMENT SOCIAL (SMOLS)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que dans le cadre de la fusion des offices publics HLM du département, il a été décidé de créer un syndicat mixte dédié, en charge de réunir les collectivités territoriales compétentes dans le domaine. Il est la structure de rattachement de l'office public d'habitat Périgord Habitat.

Que ce Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social (SMOLS) a pour objet :

- D'exercer la compétence de collectivité de rattachement de bailleur social, et à ce titre il procède à la nomination des membres du conseil d'administration du bailleur social qui y est rattaché et ce conformément aux articles L 421-8 et suivants du code de la construction et de l'habitat (CCH).
- De contribuer à une planification stratégique, à l'échelle départementale, des politiques locales en matière d'habitat social, sans préjudice des compétences exercées par les collectivités compétentes pour les documents de programmation de l'habitat (PDH, PLH...) et d'urbanisme (SCOT, PLUi...).

Qu'il est constitué outre le Département et le Grand Périgueux des membres suivants :

- la communauté d'agglomération Bergeracoise
- la communauté de communes Isle Double Landais,
- la communauté de communes du Pays de Fénelon
- La communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord
- La communauté de communes du Pays de Ribérac
- La communauté de communes Isle et Crempse en Périgord

Considérant que ce syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de la manière suivante :

- Conseil Départemental : 14 délégués
- CA du Grand Périgueux : 9 délégués
- CA Bergeracoise : 2 délégués
- CC Isle Double Landais : 1 délégué
- CC Pays de Fénelon : 1 délégué
- CC Isle Loue Auvézère en Périgord : 1 délégué
- CC du Pays Ribéracois : 1 délégué
- CC Isle et Crempse en Périgord : 1 délégué

Qu'il convient donc de désigner les 9 représentants du Grand Périgueux :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner comme représentants du Grand Périgueux au sein de la Fédération des élus socialistes et communistes (FES) les élus suivants :

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
 Reçu en préfecture le 31/07/2020
 Affiché le 31/07/2020 à 14:54:05
 ID : 024-200040392-20200723-DD2020_054-DE

Titulaires	Suppléants
SUDREAU Jean Louis	LEGAY Emmanuel
DUCENE Philippe	MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile
LECOMTE Christian	NOYER Jean Luc
CIPIERRE Thierry	PERPEROT Philippe
CHABREYROU Véronique	MARSAC Jacques
MARTY Alain	LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie
LABAILS Delphine	ROLLAND Yannick
FRANCESINI Hélène	LE MAO Daniel
DOAT Gatienne	BELLOTEAU Vincent

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 